

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE –
LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 28 JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel ROUHET

Date de convocation du Conseil communautaire : 21 juin 2012

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - **LABARDE** : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN,
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY, Philippe MARQUIS-MARCELLIN
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Mercédès BAILLET, Michel ROUHET, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annie BEZAC, Josette JEGOU
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Martine VALLIER, Ludovic LALANDE**

Concerne : 2012-28.06-08 Etude d'opportunité et des conditions de faisabilité technique, financière et juridique du transfert de compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire – Choix du prestataire

Par délibération 2011 01-12/05 du 1^{er} décembre 2011, il a été décidé de lancer une consultation par un bureau d'études afin d'analyser les conditions du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Sept entreprises ont retiré un dossier et déposé une offre dans les délais.

Au vu du premier rapport d'analyse, cinq entreprises ont été retenues pour des auditions les 5 et 12 juin dernier, conformément au Cahier des Charges.

A l'issue de ces auditions, un rapport d'analyse des offres finale a été établi et présenté à la Commission d'Appel d'Offres le jeudi 21 juin 2012.

Enfin, au vu des critères de jugement des offres retenues et de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a émis l'avis d'attribuer le marché à la société **BERT Consultants, 189, route de l'Empereur - 92500 RUEIL-MALMAISON**, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** d'attribuer le marché d'étude pour le transfert de compétence « eau et assainissement » à la Société **BERT Consultants**, pour un montant de :

- **24 475 € Hors Taxe, soit 29 272,10 € Toutes Taxes Comprises**

► **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce marché.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 juillet 2012

Le Président

Gérard DUBOIS



Acte à classer**DL2012-2806-08**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-07-05T15-40-38.00 (MI54012706)**Identifiant unique de l'acte :** 033-243301447-20120628-DL2012-2806-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Etude d'opportunité et des conditions de faisabilité technique, financière et juridique du transfert de compétence "eau et assainissement" à la Communauté de Commune Médoc Estuaire - Choix du prestataire**Date de décision :** 28/06/2012**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** [8.PDF](#)**Préparé**

Le 05/07/12 à 15:40

Par [PERIER Jean-Marc](#)**Transmis**

Le 05/07/12 à 15:40

Par [PERIER Jean-Marc](#)**Accusé de réception**

Le 05/07/12 à 16:33